



PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq et le dix-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, BARBOUTY D, OMS RM, CASADEVALL P, LAPORTE G, MATHEU M, OMARI A, BAILLE E, BERNIER M, RESPAUT JL, AICARDI A, MATHIOT D, MISO A, KNOBLOCH C, SAQUÉ N.

ARRIVÉE A 18h30 : D'AMATO M

ABSENTS EXCUSÉS : DIDIER C pouvoir à ANDRODIAS M, GARCES R pouvoir à GARRABÉ R

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MATHIOT D

Ordre du jour

- Compte-rendu des décisions du Maire – Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Demande d'enregistrement présentée par la société VAILLS pour son installation de transit de déchets non dangereux non inertes de mâchefers : avis du Conseil Municipal - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Déclassement de l'emprise située 2 rue des Saules et cession au propriétaire riverain – Rapporteur M. Michel ANDRODIAS
- Déclassement de l'emprise située Chemin du mas Chambon lieu-dit « L'Aulère » et cession au propriétaire riverain - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Demande d'attribution de plants et d'arbustes par la pépinière départementale – Rapporteur Mme Dominique BARBOUTY
- Convention de partenariat relative au programme « ECOPOUSSE » 2025-2026 à l'école avec le SYDEEL66 – Rapporteur Mme Martine MATHEU
- Convention de Conseil en Energie Partagée avec le SYDEEL66 - Rapporteur M. Michel ANDRODIAS
- Recours au service archives du CDG66 – Convention de prestation de service « assistance à la gestion des archives » - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Retrait de la délibération portant adhésion au service commun « gestion administrative de la restauration scolaire » - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Demande d'adhésion à l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Fixation des tarifs de la restauration scolaire - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Bail du Centre Médical - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Délibérations recrutements personnels contractuels - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2025

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2025 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2025

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2025

2) Compte-rendu des décisions du Maire – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours des mois de juin, juillet, août et septembre :

- **Décision N°09/2025** : Décision portant validation de devis de la société CRROM-BDélectricité pour la fourniture et la pose d'un garde-corps supplémentaire à la place de la République.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250052

3) Demande d'enregistrement présenté par la société Vails pour son installation de transit de déchets non dangereux non inertes de mâchefers : avis du Conseil Municipal – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a été destinataire le 8 juillet d'un courrier de la Préfecture informant de la mise en place d'une enquête publique en Mairie de St Jean Pla de Corts du 11 août au 8 septembre 2025.

Cette enquête porte sur la demande d'enregistrement présentée par la société Vails pour son projet d'une installation de transit de déchets non dangereux non inertes de mâchefers qu'elle exploite sur la commune. Le site de stockage se situe sur le lieu-dit « Les Sablons ». La société Vails exploite déjà une carrière de sables et graviers, une installation de traitement de ces matériaux et de matériaux externes, une centrale à bétons, une centrale d'enrobage à chaud temporaire, une plateforme de traitement de déchets du BTP et une ISDI.

Souhaitant se placer sur le marché de la réutilisation en technique routière des graves de mâchefers de l'UTVE de Calce en participant à l'un des groupements candidatant pour la prochaine DSP d'exploitation de l'UTVE, la société Vails présente donc sa demande d'enregistrement nécessitant de fait l'enquête publique qui s'est tenue.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation décrivant le projet et, tenant compte de l'article 6 de l'arrêté n°PREF/DCL/BCLUE/2025 189-0002 du 8 juillet 2025, demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société Vails.

La demande d'enregistrement de la société Vails recueille un avis favorable (18 avis favorables, 1 abstention)

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250053

4) Déclassement de l'emprise située 2 rue des saules et cession au propriétaire riverain – rapporteur M. Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un espace fermé aux trois quarts par une clôture bétonnée, située 2 rue des saules, d'une superficie de 31,47m2 initialement utilisé pour le stockage des containers poubelles, désormais inutilisé, libre d'accès et vecteur d'amas d'immondices et autres détritiques.

Il rappelle que M. et Mme Sandler, dont la propriété jouxte l'espace, ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de celle-ci.

Les conditions étant réunies pour, dans un premier temps déclasser cette emprise et l'affecter au domaine privé de la commune, il a été procédé à la saisine du service des domaines afin d'obtenir la valeur vénale de ce bien, estimée à 435€.

Le Conseil Municipal approuve la désaffectation de l'emprise concernée, son intégration dans le domaine privé communal et sa cession au profit de M. et Mme Sandler pour un montant de 435€, les frais d'acquisition et autres frais y afférents, étant à la charge de l'acquéreur.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250054

5) Déclassement de l'emprise située chemin du Mas Chambon lieu-dit « L'Aulère » et cession au propriétaire riverain – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un espace de terrain en nature de parc cadastré AD 275 situé Chemin du Mas Chambon et limitrophe de la propriété de M. et Mme Gadenne.

Il rappelle que bien qu'une délibération ait été prise le 26 juin 2001 actant le principe de vente par la commune aux époux Gadenne de la bande de terrain limitrophe de 1193m² au prix de 20.000,00Fr^s, celle-ci n'a jamais fait l'objet d'un acte notarié entérinant cette décision.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation qui a nécessité la saisine du service des domaines afin d'actualiser le montant de ce bien, lequel a été estimé à 4772,00€.

Le Conseil Municipal confirme la désaffectation de l'emprise concernée, son intégration dans le domaine privé communal et sa cession au profit de M. et Mme Gadenne pour un montant de 4772,00€, les frais d'acquisition et autres frais y afférents, étant à la charge de l'acquéreur.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250055

6) Demande d'attribution de plants et d'arbustes par la pépinière départementale – rapporteur Dominique BARBOUTY

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Département offre la possibilité aux communes de se doter gracieusement d'essences diverses provenant de la pépinière départementale.

Il indique que le choix a été porté sur des essences peu exigeantes en arrosage au regard de la sécheresse qui frappe le territoire.

La demande de plants concerne le village, le cimetière et les plans d'eau.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250056

7) Convention de partenariat relative au programme « ECOPOUSSE » 2025-2026 avec le SYDEEL66 – rapporteur Martine MATHEU

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle la convention d'organisation et de financement « ECOPOUSSE » 2025-2026 proposée par le SYDEEL66 consistant en la sensibilisation à la transition écologique à destination des élèves de 3 à 11 ans.

Les écoles ayant déjà participé à ce programme qui a recueilli l'aval du corps enseignant, il est décidé de poursuivre cette action pour l'année 2025-2026 sur 2 classes d'élémentaires et pour un montant de 393,60€.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250057

8) Approbation et signature de la convention conseil en énergie partagée avec le SYDEEL 66 – rapporteur Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle le principe de cette convention qui propose un service par le SYDEEL66 permettant de mettre en place une politique énergétique et d'engager une démarche de transition énergétique. Il rappelle par ailleurs que le 23 janvier dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur cette même convention mais, que du fait d'une actualisation des coûts, il est demandé à l'assemblée d'annuler cette délibération au profit de la présente. Le coût de ce service de conseil en énergie partagée est désormais de 40€ par point de livraison électrique et par an.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250058

9) Délibération autorisant le recours au service archives du centre de gestion des Pyrénées-Orientales – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un service d'archives au sein du Centre de Gestion, destiné à accompagner les communes dans ce type de mission.

Face à la responsabilité des Maires en matière d'archivage et aux obligations y afférentes, il est proposé au Conseil Municipal cette mission ayant comme prestations : le tri et classement, le conditionnement des archives, la préparation avec élimination de certains documents, l'organisation des locaux et l'élaboration d'un inventaire.

Il informe l'assemblée que le coût de cette prestation est fixé à 250,00€ la journée.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250059

10) Retrait de la délibération portant adhésion au service commun « gestion administrative de la restauration scolaire » – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juin dernier laquelle approuvait le projet de convention d'adhésion au service commun de prestation de service « gestion administrative de la restauration scolaire » du fait de la dissolution du SIS de Céret consécutive au départ de ces derniers.

Il informe l'assemblée que cette convention s'est heurtée à une impossibilité tant comptable que juridique induisant l'obligation pour les communes l'ayant signée, de retirer la délibération qui la subordonne et d'adhérer directement chacune auprès de l'UDSIS.

Il est donc nécessaire pour sécuriser juridiquement l'action de la collectivité, de procéder au retrait de la délibération n°20250051 du 11 juin 2025

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250060

11) Demande d'adhésion à l'Union départementale Scolaire et d'intérêt social (UDSIS) - rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le prolongement de la délibération précédente actant le retrait de l'adhésion au service commun de gestion administrative de la restauration scolaire, il y a lieu de demander l'adhésion directe de la commune auprès de l'UDSIS, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2025

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250061

12) Fixation des tarifs de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2025 – rapporteur - Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la reprise en gestion directe du service de restauration scolaire et de la demande d'adhésion de la commune à l'UDSIS, il appartient à la ville de fixer les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2025, du service de restauration scolaire.

Maternelle : ticket occasionnel (4,40€), forfait mensuel (60,72€)

Élémentaire : ticket occasionnel (4,56€), forfait mensuel (62,93€)

Repas adulte (8,50€)

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250062

13) Bail du Centre Médical – rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le médecin précédent a laissé son poste vacant suite à son décès et qu'un médecin, le Docteur Ariel DILU, a fait acte de candidature pour occuper ledit cabinet vacant, situé au centre médical, 28 rue des sérénades, par ailleurs propriété de la commune.

Dans ces conditions, il convient de conclure un bail avec le nouveau médecin locataire qui court à compter du 1^{er} novembre 2025 et dont le loyer sera exonéré durant 2 mois (novembre et décembre 2025), cela pour lui permettre de s'installer dans de bonnes conditions.

Il informe l'assemblée que le bail prévoit une durée de 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2025 pour un loyer mensuel de 550 € avec 91 € de provisions pour charges.

Le loyer permet une occupation de locaux à usage professionnel d'une superficie totale de 72 m² comprenant une pièce à usage de cabinet médical (20 m²), deux pièces communes dont l'une est à vocation de salle d'attente et l'autre d'office (35 m²) et une salle attenante (17 m²).

Enfin, il indique que l'occupation des locaux sera effective le lundi après-midi, le mardi après-midi, le mercredi matin, le jeudi matin et s'agissant du vendredi, pourra être occupée la petite salle attenante de 17m² toute la journée selon les besoins.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250063

14) Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – rapporteur
Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le recrutement d'un agent de catégorie C suite à des besoins de surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux du 3 novembre au 21 décembre 2025 à hauteur de 28h

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250064

15) Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – rapporteur
Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le recrutement d'un agent de catégorie C suite à des besoins de surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux du 3 novembre au 21 décembre 2025 à hauteur de 21h

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250065

Questions diverses

☛ **Dominique BARBOUTY** informe l'Assemblée de quelques dates de festivités et autres informations :

samedi : 11h30 vernissage de l'exposition photos qui se déploiera sur trois communes : St Jean Pla de Corts, Arles sur Tech, Prats de Mollo

5 octobre : concert à 17h salle polyvalente avec le grand orchestre de Canet

15 novembre : journée malgache organisée par l'association Trait d'Union

22 novembre : spectacle de Janie Cayrol

30 novembre : marché de Noël

6 décembre : repas des aînés

14 décembre : grand concert (opéra)

☛ **Robert GARRABÉ** rappelle que le congrès des Maires se tient prochainement et qu'il y a lieu que les élus intéressés d'y participer, se manifestent rapidement pour les réservations

☛ **Rose-Marie OMS** se félicite d'une très bonne rentrée, sans suppression de classes (5 classes en élémentaire et 3 classes en maternelle), les travaux demandés ont été exécutés et la nouvelle directrice de l'école maternelle est Madame Costa

☛ **Michel BERNIER** rappelle l'urgence de confirmer le nouveau plan de financement du POCTEFA, s'agissant de l'adjonction de crédits du fait de la défection de certaines communes du projet et par là-même, de la redistribution auprès de tous les partenaires.

Le Pays d'Art et d'Histoire connaît des difficultés financières, il est évoqué l'idée de recourir à une augmentation de la participation par habitant, de 2,50€ à 5,00€ par habitant.

Il évoque la disparition de Monsieur Marti VILA, adjoint à la commune de Céret avec qui, il collaborait sur le projet POCTEFA et salue sa mémoire.

- ☛ **Éric BAILLE** informe l'Assemblée que le 25 octobre se tiendra la Nit de la Canço Catalana avec la traditionnelle Ollada au prix de 33€/personne avec cette année l'orchestre de la Bisbal
- ☛ **André MISO** donne lecture d'un courrier d'un administré, par ailleurs présent à la séance publique
- ☛ **Annette AICARDI** rappelle que ce dimanche se tiendra au lac la 10ème édition d'ARAVIA, organisée par la communauté de communes du Vallespir, à partir de 10h
- ☛ **Patrick CASADEVALL** informe que la niveleuse a effectué un passage sur la piste DFCI avec le concours du SIP des Aspres

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20

La Secrétaire


Dominique MATHIOT



Le Maire


Robert GARRABÉ